

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-8

Mardi 20 novembre 2018

## ~~~~~ Compte-Rendu

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le mardi 20 novembre 2018 à 19 H 30.

Étaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU, C. CHEVALIER et D. JEAN, Adjoints, JP BARON, E. ECHANTILLAC, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: K. SCHOUMACKER qui a donné procuration à D. JEAN et L. RENAUD.

Absents: D. GARNIER, P. GUILLOT, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, F. PUPPINI, S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H 30; P. COUPEAU est élue secrétaire de séance.

### **1- ADMINISTRATION GENERALE – GARANTIE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DE L' O.P.A.C DE LA SAVOIE.**

Le Conseil Municipal décide d'apporter une garantie financière à L'OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION DE LA SAVOIE (O.P.A.C 73) pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée contracté à l'occasion de l'aménagement de la résidence SAINT-MICHEL en 1994.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **2- BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 portant sur des virements de crédits en investissement en dépenses et recettes pour 12515 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **3- ADMINISTRATION GENERALE – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC.**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, dit que cette indemnité sera accordée à Mme Laurence BERNARDIN, comptable public, dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal.

*Décision prise à la majorité (3 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention) – voix prépondérante de Monsieur le Maire.*

### **4- ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE FOURRIERE POUR TOUS ANIMAUX DE COMPAGNIE ERRANTS OU TROUVES EN ETAT DE DIVAGATION.**

Le Conseil Municipal approuve la convention de fourrière pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation et habilite M. le Maire à signer ladite convention et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son application.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **5- PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS.**

Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un compte épargne-temps dans les conditions évoquées.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **6- PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU 1/01/2019.**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées lors de la séance à compter du 1er janvier 2019,

*Décision prise à l'unanimité.*

### **7- PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DU POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE, SUIVIE DE LA CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE AU 01/12/2018.**

Le conseil Municipal, décide d'apporter au 1er décembre 2018 les modifications au tableau des emplois communaux: Suppression du poste permanent à temps complet d'adjoint technique suivie de la création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire, S. BOCHET

  


La Secrétaire de séance, P. COUPEAU

